



FIP Réseau
Entreprendre



reseauentreprendre

« Pour créer des emplois, créons des employeurs »

*André Mulliez, Fondateur
de Réseau Entreprendre®*



Generis Capital
Partners

Le FIP Réseau Entreprendre c'est :

➔ Un fonds pour soutenir et accélérer la croissance des PME de Réseau Entreprendre® dans les régions suivantes :

- 1 Ile de France
- 2 Picardie
- 3 Nord Pas de Calais
- 4 Champagne Ardenne

Les investissements seront principalement réalisés dans des PME sous forme :

- d'augmentation de capital
- d'actions, de parts et d'avances en compte courant de sociétés
- de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés de type obligataire telles que les OBSA, OC, ORA

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le fonds présente un risque de perte en capital et un risque lié à l'investissement non coté.



➔ Un vivier de PME déjà sélectionnées et financées par Réseau Entreprendre® :

1 Sélection et étude des dossiers par Réseau Entreprendre®

2 Décision du Comité d'Engagement Réseau Entreprendre® : la société devient lauréat Réseau Entreprendre®

3 Octroi d'un prêt d'honneur de Réseau Entreprendre® et levier bancaire

4 Un suivi mensuel des lauréats pendant 3 ans par des chefs d'entreprises de Réseau Entreprendre®

5 Une sélection faite par Generis Capital au sein du vivier de PME déjà sélectionnées par Réseau Entreprendre®

6 Un double accompagnement : Réseau Entreprendre® (voir ci-dessus) et Generis Capital dans le cadre du développement de l'activité de ses participations

Il est précisé que le FIP ne s'interdit pas d'investir dans des sociétés qui ne seront pas issues de Réseau Entreprendre®.

Réseau Entreprendre® c'est :

➔ Une histoire ...

Fondé en 1986 par André Mulliez, Réseau Entreprendre® est une association qui regroupe 9 500 chefs d'entreprises en activité engagés bénévolement dans l'aide à la création et à la reprise d'entreprises. Chaque chef d'entreprise accompagne pendant 2 à 3 ans les jeunes lauréats. Réseau Entreprendre® est le 1^{er} réseau privé en France de chefs d'entreprises, et fédère aujourd'hui 48 associations en France et à l'étranger et a été reconnue d'Utilité Publique en 2003. Aujourd'hui, Réseau Entreprendre® a permis la création ou la sauvegarde de 60 000 emplois, donne naissance à 600 nouvelles PME par an et 81% des entreprises accompagnées sont toujours en activité 5 ans après leur création ⁽¹⁾.

A titre d'exemple, Réseau Entreprendre® de la zone géographique couverte regroupe 14 associations départementales, participe à l'accompagnement de 250 nouvelles PME par an et rassemble 1 000 entrepreneurs.

(1) Source : Réseau Entreprendre®

➔ Un avenir et des pépites ...



La société A est une aventure humaine et souriante qui concocte des produits gourmands et sains, à base d'ingrédients naturels, faits comme à la maison (cookies, sablés, desserts frais, fruits mixés, mousse au chocolat, yaourt). « Lauréat de Réseau Entreprendre® en 2006, nous avons bénéficié pendant 3 ans d'un réseau de chefs d'entreprises expérimentés qui

a su nous accompagner régulièrement dans la construction de notre projet. Une telle mise à disposition de moyens et de temps est une chance unique et un facteur clé de succès inégalable. » Aujourd'hui la société A est une marque connue du grand public, référencée et largement distribuée en France et qui a affiché une croissance moyenne de 50% par an !

La société B envoie « l'idée du jour » de façon quotidienne à ses 800 000 abonnés conquis par simple bouche à oreille ! Le business model s'appuie sur la publicité, mais avec un nouveau souffle en inventant de nouveaux formats qui ont séduit les grandes marques de luxe. « Réseau Entreprendre® Paris me permet de prendre du recul et de me recentrer sur l'essentiel. Mon accompagnateur a joué un rôle clé

dans mon parcours entrepreneurial : il me booste, me canalise, en jouant un rôle « miroir » avec un apport d'outils, de méthodes et de vécu. » Le réseau est un démultiplicateur de forces et de chances de succès. La société a atteint son équilibre financier peu de temps après sa création et, en 2010, son chiffre d'affaires a été multiplié par 5. « Réseau Entreprendre® c'est l'accompagnement au service de la création de valeur et d'emplois. »



La société C remet les Français aux fourneaux, c'est le pari qu'il s'est lancé en juillet 2004. Toute une génération n'a pas appris à faire la cuisine. Qu'à cela ne tienne, la nouvelle génération de cours de cuisine veut faire redécouvrir le plaisir de cuisiner. Les cours sont accessibles à tous ! La certitude est que la cuisine quotidienne doit rester simple et en même temps spectaculaire. Elle doit être un plaisir pour soi et à par-

tager. « Réseau Entreprendre® est une formidable initiative et réussite pour la création et le développement de nombreuses jeunes entreprises talentueuses. Nous sommes accompagnateurs des entrepreneurs de Réseau Entreprendre® et sommes chaque jour émerveillés de la qualité de ce vivier d'entrepreneurs et des ressources mises à disposition par l'association pour faire vivre l'entrepreneuriat en France. »



Ces témoignages ne présument pas du succès à venir des sociétés.

Generis Capital c'est :

➔ Un processus de gestion rigoureux :

1. Une équipe de professionnels du capital investissement
2. Une décision d'investissement collégiale : Comité d'Investissement et Comité de Direction de Generis Capital
3. Un suivi et un accompagnement réguliers des participations
4. Un contrôle permanent des investissements
5. **1er acteur en France** à proposer des prêts obligataires amortissables de type *venture loan*



➔ Une société de gestion qui participe au financement d'une association d'intérêt public, Réseau Entreprendre® :

Une partie des gains de Generis Capital sera reversée à Réseau Entreprendre® pour participer au financement et au fonctionnement de l'association en faveur de la création d'emplois et d'entreprises.

Generis Capital informe que le souscripteur du FIP Réseau Entreprendre peut, s'il le souhaite, faire un don à l'association Réseau Entreprendre® en plus de la souscription au FIP, étant bien entendu que cette éventualité se dissocie de la souscription de parts du FIP. Ce don à l'association Réseau Entreprendre® donne droit au donateur à une réduction d'IR de 66% dans la limite de 20% de son revenu imposable.



Le FIP Réseau Entreprendre est un fonds éligible à l'avantage fiscal IR, dans la limite du plafond ci-dessous, en contrepartie d'un blocage des fonds pendant 5 ans minimum (7 ans maximum sur décision de la société de gestion) :

1 ... à l'entrée

Une réduction immédiate d'IRPP

égale à 18% du montant investi (hors droits d'entrée) et pouvant aller jusqu'à⁽¹⁾ :

- **2 160 euros** pour un célibataire
- **4 320 euros** pour un couple soumis à imposition commune

2 ... à la sortie

Une exonération d'impôt sur les plus-values

(hors prélèvement sociaux)



Simulation de la réduction d'impôt (hors impact des droits d'entrée)

Pour les contribuables IRPP :

Souscription FIP	Réduction IRPP
2 000€	360€
6 000€	1 080€
10 000€	1 800€
12 000€	2 160€
20 000€	3 600€
24 000€	4 320€

(1) En souscrivant à un FIP et à un FCPI un célibataire peut réduire son IRPP jusqu'à € 4.320 et un couple soumis à imposition commune jusqu'à € 8 640.

Le FIP Réseau Entreprendre est géré par Generis Capital Partners, société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'équipe de gestion est composée de professionnels du private equity et, notamment, dans l'investissement non coté, le développement industriel et l'entrepreneuriat en France.

Dépositaire :	Caceis Bank France
Gestionnaire :	Generis Capital Partners
CAC :	Corevise
Date d'agrément AMF :	03/04/2012
Période de souscription :	du 10/04/2012 au 31/12/2012
Valeur de la part :	1.000 euros
Souscription minimale :	2 parts A
Durée d'investissement :	5 ans minimum (7 ans maximum sur décision de la société de gestion)
Frais de cession :	aucun
Valorisation :	Semestrielle (mars et septembre)

Frais

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du premier exercice comptable. Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio calculé en moyenne annuelle entre :

- Le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier, et
- Le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATEGORIE AGREGEE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUMS	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,71%	0,71%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,88%	1,75%
Frais de constitution	0,1%	N/A
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,28%	N/A
Frais de gestion indirects ⁽¹⁾	0%	N/A
Total	4,9%	2,5%

(1) Conformément à l'arrêté du 1er août 2011, nous avons exclu du calcul du TFAM les frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou fonds d'investissement.

Avertissement : L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») attire votre attention sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement du Fonds, votre argent est bloqué jusqu'à la fin du terme du Fonds soit pendant une durée de cinq ans ou, si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de deux ans, sept ans, soit au plus tard le 31 décembre 2019. Le Fonds, un fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'informations clés pour l'investisseur.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

Respect des critères d'investissement au 31/03/2012

Nom	Date de constitution	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota
FCPI GenCap Avenir	11/06/2009	62%	10/09/2011
FIP GenCap Croissance	12/06/2009	61%	11/09/2011
FCPI GenCap Prioritaire	15/12/2009	62%	14/03/2012
FCPI UFF Innovation 9	04/12/2009	62%	03/03/2012
FIP Réseau Entreprendre IDF	19/08/2011	0%	18/08/2013
FCPI GenCap Avenir 2	19/08/2011	0%	18/08/2013



Generis Capital Partners

Generis Capital Partners • 8 rue Montesquieu 75001 Paris
 generis@generiscapital.com • www.generiscapital.com
 Tél : 01.78.94.87.10